

INFO PARCOURSUP APT



BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS

Les **exigences préalables** ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « Activités Physiques pour Tous » du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

Conditions d'accès

- Etre inscrit(e) dans la base nationale PARCOURSUP.
- Avoir émis le vœu de s'inscrire à la formation BPJEPS APT.
- Pour les personnes en situation de handicap, fournir l'avis du médecin agréé par la fédération française handisport ou par la fédération française de sport adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables selon la certification visée.

Epreuves

- Test navette « Luc Léger ».
- Test d'habileté motrice.
- Entretien avec le jury : 10 mn de présentation, 20 minutes d'entretien.

Dates et Lieu

- **28 & 29 avril 2022** au Creps de Bordeaux – 653 Cours de la Libération – 33400 Talence.

Conditions d'inscription

- Envoi de la fiche de confirmation **SIGNEE au plus tard le 11 avril 2022**.
- Copie de votre pièce d'identité.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des Activités Physique pour Tous (Certificat médical en ligne).

Rappel pour l'entrée en formation BPJEPS APT

- Etre titulaire du PSE 1 (Premiers Secours en Equipe de niveau 1).
- Produire une attestation de réussite au test d'aisance aquatique.

